

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 19 avril 2000, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Dans le cadre de la sécurité des tunnels et, à la demande de monsieur le préfet, à la suite de l'accident du Mont Blanc, plusieurs actions visant à améliorer la sécurité pour le tunnel sous Fourvière ont été entreprises par la Communauté urbaine.

Il a notamment été mis en place, dès juillet 1999, d'abord à titre expérimental (pendant trois mois) puis à titre permanent, un service de patrouilleurs qui vise à protéger les automobilistes en cas d'incident (information, balisage de sécurité puis dépannage des véhicules).

Le coût mensuel de ce service, à la charge de la Communauté urbaine, s'élève à 100 000 F TTC environ.

Lorsque les services de la Communauté urbaine ont engagé les démarches pour préparer un appel d'offres, ils se sont heurtés à des difficultés juridiques tenant à la domanialité et au pouvoir de police de l'infrastructure.

Compte tenu de l'urgence et de la nécessité d'assurer la continuité du service des patrouilleurs, des solutions transitoires ont été mises en place, notamment un marché négocié qui s'achève le 2 mai 2000.

Pour permettre la continuité du service au-delà de cette date, il est proposé qu'un avenant au marché d'exploitation du périphérique nord soit passé avec la société EPERLY.

En effet, cette dernière assure un service de patrouilleurs dans des conditions relativement similaires sur le périphérique nord. Cet avenant, pour une durée de neuf mois maximum (avec dénonciation possible à tout moment), serait d'un montant mensuel de 100 000 F TTC ;

**B - Propose de délibérer comme suit ;**

Vu ledit avenant ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** l'avenant au marché d'exploitation du périphérique nord pour le service de patrouilleurs mis en place dans le tunnel sous Fourvière.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer l'avenant à ce marché.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,